



Déclaration intersyndicale FSU, UNSA, FO, CFTD au CHSCTD du 13 Décembre 2018

Il y a matière à faire un bilan de quatre ans de politique de la santé au travail et des conditions de travail.

Le travail accompli est important eu égard au point de départ qui était relativement bas dans l'Education Nationale mais il reste encore beaucoup à faire tant les conditions parfois minimales ne semblent pas acquises.

La connaissance et l'utilisation du RSST dans le premier degré se développent de manière inégale selon les circonscriptions.

Dans le second degré, il n'est pas utilisé, il est sans doute peu connu. L'émargement lors de la pré rentrée reste notre attente ainsi que la nomination d'assistants de prévention volontaires et formés. Pour les personnels de la DSDEN, le RSST dématérialisé est proposé. Nous demandons à généraliser la dématérialisation à tous les agents dans notre département.

Il faut maintenant mettre en place un moyen de prendre connaissance des réponses faites aux fiches. Le CHSCTD propose un GT mensuel en présence de l'administration examinant les réponses aux fiches reçues pour validation lors du CHSCTD suivant.

Les visites effectuées dans le cadre du CHSCT ont montré leur intérêt pour les personnels, pour l'administration et pour le CHSCT dans la définition des problèmes, la description des situations et l'amélioration des situations de travail. Il faut accroître leur nombre et au minima tenir les 3 prévues dans notre règlement intérieur.

Au-delà des efforts effectués, il ne suffit pas de constater que certaines politiques sont difficiles à mener, comme la présence d'une médecine de prévention, mais la réglementation s'impose à l'employeur qui ne peut s'y soustraire.

Si les situations ne peuvent changer immédiatement, il n'est pas acceptable que l'institution ne se donne pas tous les moyens pour y parvenir. Ainsi, des réticences nombreuses persistent concernant l'application de la réglementation, le fonctionnement du CHSCT, des CHS dans les établissements, l'existence ou le déroulement des enquêtes qui ne peuvent s'expliquer que par une défiance de l'institution à l'égard des élu-e-s du CHSCT et des représentants syndicaux.

Enfin, nous réaffirmons l'existence et la légitimité des CHSCT dans l'éducation nationale de façon à pouvoir ensemble amplifier une culture de prévention attentive aux conditions de travail .

D'ores et déjà, nous savons que l'urgence et l'obligation imposent à l'ensemble des membres du CHSCTD de mettre en place une prévention primaire pour accompagner les personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoin éducatifs particuliers ou perturbateurs.